

Lognes, le 18 décembre 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

PRÉSENTS : **Etaient présents :** M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, M. TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM.

ABSENTS EXCUSÉS : **Absents excusés :** Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme HERMANN FRATISIER qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. COPIN qui a donné pouvoir à Melle ANDRIEU.

ABSENTS : M. LABRUDE, M. MBAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Corinne LEHMANN.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 05 novembre 2012.

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1- EXERCICE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de procéder aux transferts de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
2113.01	Terrains aménagés autres que voirie	720 000,00	
1321.01	Subv et établissements nationaux		720 000,00
TOTAL CHAPITRE 041	Opérations patrimoniales	720 000,00	720 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		720 000,00	720 000,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
022.01	Dépenses imprévues	- 52 000,00	
TOTAL CHAPITRE 022	Dépenses imprévues	-52 000,00	
6227.020	Frais d'actes et de contentieux	- 7 950,00	
6231.020	Annonces et insertions	-7 050,00	
6288.020	Autres services extérieurs	-5 000,00	
TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère générale	-20 000,00	
64111.020	Rémunération principale	30 000,00	
64131.020	Rémunération principale	20 000,00	
6451.020	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	30 000,00	
TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00	
6419.020	Remboursement sur rémunérations de personnel		20 000,00
TOTAL CHAPITRE 013	Atténuation de charges		20 000,00
6817.01	Dotation provision pour dépréciation des actifs circulants	12 000,00	
TOTAL CHAPITRE 68	Immobilisations incorporelles	12 000,00	20 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		20 000,00	20 000,00

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2012.

3. ADMISSION EN NON VALEUR – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des taxes et produits irrécouvrables au titre des exercices antérieurs pour un montant de 13 675,66 euros (treize mille six cent soixante quinze euros et soixante six centimes),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

4. AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

CONSIDÉRANT la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2013 pour les comptes et crédits budgétaires suivants :

IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANTS EN EUROS
2031	Frais d'études et de recherche et de développement	60 000,00
2033	Frais d'insertion	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires, brevets, licences	30 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	600 000,00
2152	Installations de voirie	360 000,00
21533	Réseaux câblés	2 000,00
21534	Réseaux d'électrification	60 000,00
21578	Autres installations, matériel et outillage de voirie	100 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	40 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00
2184	Achat de mobilier	50 000,00
2188	Autres immobilisations	45 000,00
2313	Immobilisations en cours - constructions	75 000,00
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	10 000,00
TOTAL		1 474 000,00

PRÉCISE que les crédits correspondants seront repris au Budget Primitif 2013.

5. CONSTITUTION D'UNE PROVISION A HAUTEUR DU RISQUE D'IRRECOUVRABILITE SUR COMPTE DE TIERS AU TITRE DE L'ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

CONSIDÉRANT l'obligation de constituer une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis,

DÉCIDE de constituer une provision à hauteur de 27 000 euros,

DIT que les dépenses sont inscrites au budget de la commune de l'année 2012,

DIT qu'elle donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser,

DIT que le montant de la provision, ainsi que son évolution et son emploi sont retracés sur l'état des provisions joint au budget et au compte administratif.

6. REGLEMENT DE LA FETE FORAINE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ADOPTE les termes du règlement de la fête foraine annexé à la présente délibération.

7. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA FETE FORAINE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

FIXE comme suit et à compter du 1^{er} janvier 2013 la redevance d'occupation du domaine public pour la fête foraine, sans que la durée n'excède 7 jours :

- 23,00 € (vingt trois euros) le mètre linéaire pour les manèges
- 17,50 € (dix-sept euros et cinquante centimes) le mètre linéaire pour les magasins

DIT que ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité par la commune,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

8. DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de recourir à la télétransmission des arrêtés, décisions, délibérations, conventions et avenants ainsi que leurs annexes au contrôle de légalité ,

APPROUVE les termes de la convention entre le Préfet de Seine et Marne et la commune de Lognes, ayant pour objet la dématérialisation des actes administratifs soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE les termes du contrat de souscription entre la commune de Lognes et CDC Fast, un opérateur homologué par le Ministère de l'intérieur dit « Tiers de confiance » pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

9. MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES PRESTATIONS MUNICIPALES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE la mise en place du paiement en ligne des participations des usagers pour le règlement des prestations communales,

DECIDE à cet effet de souscrire un contrat pour une durée de trois ans auprès de la société Paybox, en tant que « Tiers de confiance"

DECIDE de limiter le montant des transactions à 1 500 Euros conformément à l'article 1 341 du Code Civil,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les dépenses seront prévues au budget des exercices concernés.

10. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'UNE PARTIE DE L'EQUIPEMENT POLYVALENT DENIS DIDEROT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'équipement polyvalent Denis Diderot au profit de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et-Marne pour une durée de 24 ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

11. AVENANT N°2 A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA M.D.A.V.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°2 à la convention conclue entre la commune de Lognes et la M.D.A.V.A. afin de retirer le LCR Gérard Philipe de la liste des équipements prévus à l'article 2.1,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces relatives à cette affaire.

12. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE- REHABILITATION DE L'ESPACE 11-14 DU CAP MAUBUEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITÉ,

SOLLICITE l'octroi d'une subvention d'un montant de 30 000 euros au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Emeric Bréhier, Député de la 10^{ème} circonscription de Seine et Marne

DECIDE d'affecter cette subvention au projet de réhabilitation et d'aménagement de l'Espace 11/14 du Cap Maubuée dont le montant total s'élève à 268 614 euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

13. CREATION D'EMPLOIS D'AVENIR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE de s'inscrire dans le nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes que constituent les Emplois d'avenir,

DECIDE de créer dans un premier temps six emplois d'avenir à temps complet pour répondre à de nouvelles missions au sein de la collectivité,

DECIDE de créer tout autre emploi d'avenir qui répondrait dans l'année ou les années suivantes aux critères requis par cette nouvelle loi,

PROPOSE de rémunérer ces contrats sur la base du SMIC conformément à la réglementation en vigueur,

DIT qu'une convention pour chaque emploi sera établie avec le Pôle emploi,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

14. CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE DE BUSSY-SAINT-GEORGES POUR LES ELEVES SCOLARISES EN CLIS A LOGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Lognes et la commune de Bussy Saint Georges relative au remboursement des frais de scolarité pour les élèves scolarisés en CLIS à Lognes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

15. CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE AVEC LA COMMUNE DE CHELLES POUR LES ELEVES SCOLARISES EN CLIS A LOGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Lognes et la commune de Chelles relative au remboursement des frais de scolarité pour les élèves scolarisés en CLIS à Lognes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

16. SUBVENTION AUX FEDERATIONS ET ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'octroyer au titre de l'année scolaire 2012/2013 aux fédérations et associations de parents d'élèves, une subvention de fonctionnement suivante :

Nom du bénéficiaire de la subvention	Nom de l'école	Nombre de parents élus	Somme versée par parent titulaire élu en €	Subvention nette accordée en €
A.P.E.I.S	Le Segrais	15	8	120
F.C.P.E	Maillière élémentaire	7	4	28
F.C.P.E.	Maillière maternelle	7	4	28
G.I.P.E.M.	Mandinet élémentaire et maternelle	10	8	80

AQUARELLE	Village élémentaire	6	8	48
AQUARELLE	Village maternelle	3	8	24
F.C.P.E.	Bois de la Grange maternelle	7	4	28
F.C.P.E.	Bois de la Grange élémentaire	8	4	32
TOTAL				388

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

17. SUBVENTION A L'ASSOCIATION PLANETE ASSMAT – ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'octroyer à l'association « Planète AssMat » une subvention de fonctionnement d'un montant de 200 euros au titre de l'année 2012,

AUTORISE le maire à signer toute pièce relative à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2012.

18. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION ET LA REMISE EN GESTION D'UN TERRAIN DE BASKET SUR UNE EMPRISE DU S.A.N. MARNE-LA-VALLEE/ VAL MAUBUEE AU PARC DES IBIS SUR LA COMMUNE DE LOGNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention entre le SAN de Marne-la-Vallée/Val Maubuée et la commune de Lognes relative à la participation financière pour la construction et la remise en gestion d'un terrain de basket sur une emprise du SAN au parc des Ibis sur la commune de Lognes,

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce projet,

DIT que les crédits correspondant seront inscrits au budget de la commune.

19. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES- ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités de l'année 2012 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

CHARGE le Maire de communiquer le rapport annuel :

- Au Préfet du département de Seine et Marne
- Au Président du Conseil Général de Seine et Marne
- Au Conseil départemental Consultatif des Personnes Handicapées
- Ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport

20. ACOMPTES SUR SUBVENTION A CERTAINES ASSOCIATIONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE de verser, à compter du 1^{er} janvier 2013 les acomptes sur subventions suivants :

- Maison des Jeunes et de la Culture / Maison Pour Tous Camille Claudel (M.J.C./M.P.T.)..... **105 000 €**
(cent cinq mille euros)
- Maison de l'Animation et de la Vie Associative (M.D.A.V.A.)..... **82 500 €**
(quatre vingt deux mille cinq cent euros)

APPROUVE les termes des conventions financières avec les associations précitées pour le versement de ces acomptes,

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire,

PRÉCISE que ces acomptes seront déduits du montant définitif des subventions de l'année 2013,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget communal de l'exercice concerné.

21. ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MEDIA FORUM 77» - ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE de verser à l'association Médias Forum 77 un acompte sur subvention de fonctionnement de 4 000 € au titre de l'année 2013.

PRÉCISE que cet acompte sera déduit du montant de la subvention 2013.

PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget communal.

22. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « GRAIN D'IMAGE » - ANNEE 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

PAR 30 VOIX POUR (M. RICART, Mme MIGNON, M. LACHAPELLE, Mme HOUSSOU qui a donné pouvoir à Mme GENDRON, M. MASANET, Mme LEHMANN, M. BIGER, Mme CORDIER, M. CHENEAU, M. MARTINEZ, Mme COMBOUÉ, M. LATOUILLE, Mme BOLLOT, Mme ROYO, M. YUSTE, M. MIGUEL, Mme ZAHLAOUI, Mme DAHALANE qui a donné pouvoir à M. MONCORGÉ, Mme STERN, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme JESTIN, Mme JESTIN, Mme BEN HASSINE, Mme HERMANN FRATISIER qui a donné pouvoir à M. LATOUILLE, M. TOSTAIN DESMARES, M. MONCORGÉ, M. PHAM PHU, Melle ANDRIEU, Mme DEVOS-DELHEM, M. COPIN qui a donné pouvoir à Melle ANDRIEU **ET 1 CONTRE** (M. PHAM PHU),

DÉCIDE d'octroyer au titre de l'année 2012 une subvention exceptionnelle de 1200 euros nets (mille deux cents euros) à l'association Grain d'Image

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2012.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

23. SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TATOO » - ANNEE 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'octroyer, au titre de l'année 2012 une subvention de 150 € nets (cent cinquante euros) à l'association Tatoo.

PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget communal de l'année 2012.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer toute pièce relative à cette affaire.

24. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'approuver la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

DIT que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales,

DIT que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des formalités décrites ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,

DIT que, conformément à l'article L.123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public.

**25. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU VAL MAUBUEE :
AVIS DE LA COMMUNE DE LOGNES SUR LE PROJET ARRETE.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable sur le projet arrêté de SCoT du Val Maubuée.

**26. PROGRAMMATION 2013 DES ACTIONS DE FONCTIONNEMENT DU
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (C.U.C.S.).**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les actions de fonctionnement pour l'année 2013, présentées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions au taux de financement le plus avantageux,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire,

PRECISE que les crédits de recettes et de dépenses, nécessaires pour la conduite des actions retenues et cofinancées, seront inscrits au budget communal.

27. COMMUNICATIONS DU MAIRE.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
191/2012	26/09/2012	Contrat maintenance PROGICIEL MARCO
192/2012	26/09/2012	Contrat de Services Radiocommunication
193/2012	26/09/2012	Contrat de maintenance du logiciel de géo-localisation ROADLOC
194/2012	26/09/2012	Contrat de maintenance canis et municipol
197/2012	12/10/2012	Spectacle au Centre Multi Accueil de la Malvoisine
200/2012	15/10/2012	Contrat d'intervention sur la SOPHROLOGIE pour les aînés de Lognes avec Mme HIDALGO le mercredi 17 octobre 2012.

203/2012	17/10/2012	Avenant n°3 « Réhabilitation du groupe scolaire Denis Diderot en équipement polyvalent lot n°2.
204/2012	17/10/2012	Contrat de cession Concert « la Famille Arties » du 16 novembre 2012.
206/2012	17/10/2012	Contrat avec la compagnie SCENES EN SEINE pour la soirée Halloween du 31 octobre 2012.
207/2012	23/10/2012	Marché public à procédure adaptée relatif à la « Fourniture de matériaux de construction pour la commune de Lognes »
208/2012	24/10/2012	Marché public à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un véhicule de transport de 9 personnes, d'un véhicule monospace pour la police municipale, d'un épandeur à sel et d'une benne « poly bras ». lot n°3
209/2012	24/10/2012	Convention de mise à disposition d'un logement de fonction au profit d'un instituteur.
210/2012	26/10/2012	Spectacle « La coulée douce » du 07 novembre 2012 au Centre Simone Signoret.
211/2012	26/10/2012	Marché public à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un véhicule de transport de 9 personnes, d'un véhicule monospace pour la police municipale, d'un épandeur à sel et d'une benne « poly bras ». lot n°1 et lot n°2.
212/2012	30/10/2012	Marché public relatif aux travaux d'aménagement du carrefour cours des Lacs rue Jules Raimu et Gabriel lot n°1.
213/2012	30/10/2012	Animation d'un atelier « Cuisine » à compter du 1 ^{er} novembre 2012 dans les clubs 11/14 pour l'année scolaire 2012/2013.
214/2012	05/11/2012	Marché public à procédure adaptée relatif à la fourniture et mise en œuvre de services de télécommunications. Avenant de transfert.
215/2012	05/11/2012	Spectacle au Centre Multi Accueil de la Malvoisine.
239/2012	07/11/2012	Décision modificative de la décision n°208/2012 suite erreur matérielle. Lot n°3.
240/2012	08/11/2012	Représentation : « Ulysse et sa bonne étoile » au centre de loisirs du cours des Lacs le 19 décembre 2012
241/2012	12/11/2012	Animation du repas de fin d'année des aînés de Lognes.
242/2012	13/11/2012	Contrat avec la compagnie Ratatouille pour Noël au Segrais le 5 décembre 2012.
243/2012	19/11/2012	Marché public à procédure adaptée relatif aux « Travaux d'aménagement du Local du Wagon à l'Équipement Polyvalent Denis Diderot lot n°1
244/2012	19/11/2012	Marché public à procédure adaptée relatif aux « Travaux d'aménagement du Local du Wagon à l'Équipement Polyvalent Denis Diderot lot n°2
245/2012	21/11/2012	Contrat de cession Séance Conte « Le moulin à histoires » - Association ARTISSERIE – Dimanche 25 novembre 2012 Salle du Citoyen
248/2012	23/11/2012	Représentation « Les bêtises d'Agathe » au centre de loisirs Grand Bassin le 14/11/12.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22 H 25**

Pour le Maire,
le Maire-adjoint délégué